



Les 3... § du Syndic

Le hasard du calendrier fait que je rédige ces quelques lignes le lendemain des élections. Cela tombe bien, cela me permet de remercier la population pour sa confiance, féliciter les élu-es au Conseil communal et encourager les viennent-ensuite à continuer à faire preuve de civisme en s'inscrivant comme suppléant-es.

Six candidat-es pour cinq sièges à la Municipalité, il y avait forcément un-e non-élu-e. Candidat malheureux, comme l'on dit dans le jargon politique. Mais en l'occurrence, pas si malheureux que ça puisque Monsieur Grün a été brillamment élu au Conseil communal. Mais surtout, il verra tout au long de la législature que les propositions listées sur son tout-ménage ne sont pas loin des préoccupations de la Municipalité. L'améliorations des transports publics, le soutien aux clubs et associations de notre village, le développement des énergies renouvelables, la coopération avec les communes de la région font partie du programme de votre nouvelle Municipalité pour les cinq ans à venir.

Lorsqu'ils ont été interrogés par d'éventuel-les candidat-es sur les conditions pour exercer un mandat de Municipal-e, les membres de la municipalité ont insisté sur la nécessaire disponibilité. Et comme par hasard, trois fois le samedi, quand toutes les entreprises sont fermées pour le week-end, il a fallu s'organiser pour débiter un chêne tombé sur la route de la déchetterie, couper l'eau d'adduction principale dont une fuite remplissait les caves de l'Ancienne gare, appeler les pompiers pour grimper aux échafaudages et couper les bâches du même bâtiment qui menaçaient de tomber sur les voitures. Par chance, les autres incidents ont eu lieu la semaine. Quand on vous parlait de disponibilité...

Jardin d'enfants, crèche, garderie, halte-jeux, nurserie, centre de vie infantine, éco-crèche... quel méli-mélo! mais quelles sont les différences?

De nombreuses confusions existent en matière de garde d'enfants, essayons d'y voir plus clair. Concernant le préscolaire, les structures d'accueil collectif de jour répondent à des besoins variés selon les familles. Elles proposent un accueil pour des horaires restreints ou élargis, pour des âges différents, avec abonnement ou non, des pédagogies propres à chaque lieu, des structures privées et d'autres appartenant à des réseaux. Mais comment s'y retrouver? D'autant plus que dans chaque canton, ces appellations diffèrent. Voici ce qui se passe dans le canton de Vaud et à Crassier.

Un jardin d'enfants

Accueil collectif de jour à temps partiel pour les enfants de deux ans à l'entrée scolaire obligatoire.

- «Les Petits Soleils», www.lespetitssoleils.ch.
Tél: 022 369 38 00 (le matin) / 079 748 70 40.
- Rue de la Tour 49, 1263 Crassier. Inscriptions dès mars 2021, sous giselemaillard@gmail.com. Visite des lieux possible.
- La pédagogie des «Petits Soleils» est basée sur l'expression ludo-créative qui explore plusieurs aires d'expression: théâtre, musique, expression graphique, modelage, bricolage, découvertes culturelles (danses, contes et histoires), jeux et mouvements corporels, favorisant chez l'enfant l'intérêt et la curiosité, développe l'imaginaire et stimule l'expression créative. Le jardin d'enfants jouit d'un espace de mouvement et d'un jardin.
- Cette structure accueille 12 enfants par matinée, permet à des frères et sœurs de se retrouver dans le même groupe et propose ainsi une douce transition entre la maison et l'école.
- Elle est ouverte de 8h à 12h et suit les vacances scolaires.

- L'abonnement s'échelonne sur 10 mois (fermé pendant les vacances scolaires d'été). L'enfant peut venir un matin ou plus par semaine.
- Nous proposons des places d'accueil (dites d'urgence) pour les enfants inscrits ou non au jardin d'enfants au prix de 50.- par matinée. Il suffit de nous appeler au mieux la veille ou sinon le jour même au 022 369 38 00 ou 079 748 70 40.
- Portes ouvertes prévues:
Jeudi 22 avril de 15h à 17 h
Mardi 18 mai de 17h à 19 h



Une crèche

Accueil collectif de jour dès quatre mois jusqu'à la rentrée scolaire obligatoire, le plus souvent affilié à un réseau.



- «**Les Papillons**», www.asse-boiron.ch.
Tel: 022 367 17 06.
- Route de l'Ancienne scierie 12,
1263 Crassier.
- Directrice: Mme Sandrine Buisson.
Adjointe pédagogique:
Mme F. Dell'Omo.
- La crèche accueille 44 enfants dans trois groupes différents:
10 bébés, 14 trotteurs, 20 grands.
Elle offre différents abonnements à temps partiel ou complet et propose ainsi le repas et la sieste suivant l'abonnement choisi.
Ouverture: de 7h30 à 18h30.

Elle est ouverte toute l'année sauf en été où elle est fermée pendant trois semaines et pendant les jours fériés.

- Des AMF: accueillantes en milieu familial (anciennement mamans de jour) www.asse-boiron.ch.

Les accueillantes prennent en charge des enfants dès leur plus jeune âge à leur domicile durant la journée.

Elles sont agréées par la ville de Nyon et ont obtenu une autorisation.

Les tarifs sont fixés selon les réseaux.

Il existe également sur le canton de Vaud

Des Centre de vie enfantine (CVE)

- Ils sont composés d'une nurserie (nourrissons de 4 mois à 18-24 mois) et d'une garderie qui prend le relai jusqu'à l'entrée scolaire obligatoire qui propose des horaires variés.
- Ils peuvent accueillir des écoliers de 1P et 2P au parascolaire. (UAPE).

Des Haltes-jeux

Le plus souvent dans les centre-commerciaux, dès 2 ans et demi, sans abonnement.

Des Eco-crèches

Accueil d'enfants de 30 mois à 4 ans sur la journée (www.vaudfamily.ch).

- Exclusivement en plein air, en toute saison et par tous les temps.

Marie Delaite Conrad



Soutien aux proches aidant-es

En Suisse près de 20% de la population est proche aidante et 60% travaillent. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et privée. Pour les soutenir, la fondation Pro-XY, active dans le territoire de Nyon – Terre Sainte depuis 2015, leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présences, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.

Le/la proche aidé-e vit un temps de partage centré sur lui/elle et à son rythme. Le/la proche aidant-e peut ainsi se ressourcer en sachant que son/sa proche vit un bon moment. Cela contribue à un équilibre dans leur relation et favorise un maintien à domicile de qualité.

Pour qui ?

Vous avez la charge d'un-e proche, parent-e, ami-e ou voisin-e en âge AVS et avez besoin d'être soulagé-e ? L'antenne Nyon – Terre Sainte vous propose l'aide nécessaire durant quelques heures au rythme de vos besoins.

Par qui ?

Dix intervenant-es, habitant le district de Nyon, encadré-es par une coordinatrice régionale, ont à cœur de consacrer du temps pour accompagner les personnes. Leur expérience et leur empathie donnent vie aux présences auprès des proches aidé-es. Formé-es en interne, ils agissent de manière professionnelle en respectant les spécificités de chacun-e, tant sur le plan physique et émotionnel, que sur le plan spirituel, culturel et social.

fondation
PROXY la fondation
suisse pour les
proches aidants

Comment faire appel à Pro-XY ?

Il suffit d'appeler la coordinatrice régionale (079 858 52 51). Elle sera à l'écoute de vos soucis et attentes et réfléchira avec vous et votre proche aux solutions possibles, en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

Combien ?

Les bénéficiaires participent à raison de 22.-frs/heure de jour et de 38.- frs/heure de nuit. Les dons et subventions faits à la fondation couvrent la différence avec le coût réel de la prestation.

La coordinatrice se tient à votre disposition pour vous informer sur les aides cantonales à disposition.

Contact

Fondation Pro-XY
Antenne Nyon – Terre Sainte
Elvira Rölli
079/8585251
nyon-terresainte@pro-xy.ch
www.pro-xy.ch

QUE DIT LA LOI ?

La Municipalité a décidé d'inaugurer une nouvelle rubrique dans le journal communal du Lien, le « Que dit la loi? ». Il s'agira de faire le point, lorsque ce sera nécessaire, sur des aspects complexes de la loi afin que chacun-e puisse mieux la comprendre. Premier exemple ici avec l'installation des panneaux solaires.

Vous souhaitez installer des panneaux solaires ?

Voici quelques bases légales sur lesquelles la Municipalité a fondé sa procédure de traitement des demandes d'installation de panneaux solaires :

Art. 18a LAT (*Loi sur l'aménagement du territoire*), art. 32a et 32b OAT (*Ordonnance sur l'aménagement du territoire*), art. 68a RLATC (*Règlement d'application de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions*), art. 16 LIE (*Loi sur les installations électriques*), art. 1 OPIE (*Ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques*).

Suite à l'adaptation du RLATC (*Règlement d'application de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions*) au droit fédéral, la commune met à disposition des requérant-es un formulaire pour annoncer leur installation solaire.

En effet, applicable depuis le 1er mai 2014, la directive simplifie la pose de panneaux solaires : si l'annonce préalable aux Autorités communales demeure, la mise à l'enquête publique disparaît pour tous les bâtiments, sauf ceux placés sous la protection de la Confédération ou de l'Etat de Vaud en raison de leur qualité architecturale.

Les installations solaires thermiques et photovoltaïques peuvent donc être dispensées d'autorisation. Il est en revanche obligatoire de les annoncer à la commune à l'aide du formulaire ad hoc. Celui-ci permet à l'autorité compétente de simplifier le contrôle des exigences donnant droit à une dispense d'autorisation.

Les travaux ne peuvent toutefois commencer qu'au retour de ce formulaire dûment signé par l'autorité compétente et, le cas échéant, de l'obtention de l'autorisation des services cantonaux concernés.

Bien que l'interprétation des textes soit ambiguë à propos de la nécessité ou pas de faire un diagnostic pré-amiante pour les habitations construites avant 1991, étant donné que les installations techniques du projet doivent être réalisées conformément à la législation en vigueur, entre autres les exigences en matière de sécurité lors des travaux (SUVA et RPAC (Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers)), il convient de bien distinguer l'exigence formelle liée à l'assujettissement à autorisation de construire et les exigences matérielles applicables au projet. Il en ressort que le maître d'ouvrage souhaitant poser une installation solaire sans procédure de permis de construire doit néanmoins s'assurer que les exigences liées au droit de la construction sont remplies, mais aussi de toutes les autres exigences que le droit de la construction impose telles que par exemple celles liées aux dangers de l'amiante.

Quelques liens internet utiles en lien avec l'amiante :

- <https://www.suva.ch/fr-CH/materiel/fiche-thematique/installations-sur-toitures-en-fibrociment-amiante>
- <https://www.suva.ch/fr-CH/materiel/fiche-thematique/enlevement-de-plaques-de-fibrociment-a-l-air-libre>

Par conséquent, la Municipalité a décidé, par souci de précaution, pour les projets qui touchent un bâtiment datant d'avant 1991, de demander un rapport amiante simplifié couvrant les éléments touchés par les travaux tels que la toiture et la sous toiture, ainsi que les connexions avec le local technique. Celui-ci devra être joint au formulaire d'annonce.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations, nous nous tenons à votre disposition.

AR



Crassier à nouveau sous les étoiles

Le vendredi 21 mai 2021, Crassier participera à la deuxième édition de «La nuit est belle!» en éteignant son éclairage public pour une nuit. La commune avait également participé au projet «Perséides».

Lors de cette action symbolique, Crassier se joint à l'ensemble des communes transfrontalières du Grand Genève engagées dans la démarche.

Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, c'est la biodiversité nocturne qui sera mise en avant. Une date qui n'a pas été choisie par hasard pour sa lune 3/4 pleine, au cœur du printemps, réunissant des conditions favorables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire.

En 2019, la première édition avait déjà embarqué 152 communes du Grand Genève et comptabilisé plus de 60 animations sur tout le territoire transfrontalier. Alors, le 21 mai, éteignez-vous aussi vos lumières, profitez des nombreuses animations qui seront proposées sur le territoire du grand Genève, profitez de cette nuit de printemps pour renouer avec la douceur d'une soirée de printemps et dites-vous que décidément, la nuit est belle dans le Grand Genève!



La nuit est belle, 2019, depuis la chapelle de Champeillan

© Société astronomique du Léman

Retrouver toutes les informations sur www.lanuitestbelle.org.

Recommandations

Pour la sécurité de chacun-e, la Municipalité recommande à la population de :

- Porter des vêtements clairs ;
- Se munir d'une lampe de poche ou d'une source lumineuse alternative pour vous éclairer dans les endroits

très sombres ou escarpés ;

- D'être prudent-es sur la route, que ce soit en tant que piéton-nes ou en tant qu'automobilistes.

Pour plus de sécurité, les passages piétons seront signalés par des clignotants oranges de chantier.

ANNONCE

Soutenez l'Usine à Gaz : offrez-vous une brique !

L'Usine à gaz de Nyon sera inaugurée du 4 au 6 juin 2021 après trois ans de travaux d'agrandissement.

La nouvelle salle, écrin magnifique aux spectacles dont vous profiterez bientôt, doit maintenant être équipée en matériel technique.

L'Usine à Gaz lance une campagne de financement participatif pour réunir les fonds nécessaires à l'achat du matériel écoresponsable indispensable à l'exploitation de la structure.

Offrez-vous une brique de la nouvelle façade du bâtiment ou venez dédicacer une chaise légendaire de la salle de concert tout en faisant une bonne action. Détails sur <https://parrainage.usinegaz.ch/>

Le Lien est avant tout VOTRE publication !

N'hésitez pas à transmettre vos idées d'articles* et vos photos en lien avec la commune à commune@crassier.ch
Administration communale, rue de la Tour 3, 1263 Crassier. Tél. 022 367 18 75

* Les articles publiés sont sous la responsabilité de leur auteur et n'engagent pas la commune

www.crassier.ch

Pilier public, cartes CFF, tous-ménages, location de salles, agenda...

Toutes les informations communales sont disponibles sur notre site internet !

